https://www.assemblee-nationale.fr/dvn/14/questions/OANR5I 140F39392

14ème legislature

Question N°: 39392	De Mme Chantal Guittet (Socialiste, républicain et citoyen - Finistère)				Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé Ministère attributaire > Affair					s sociales et santé
Rubrique >famille Tête d'anal >naissance		Tête d'analyse >naissance		Analyse > prématurité. plan de prévention.	
Question publiée au JO le : 08/10/2013 Réponse publiée au JO le : 03/12/2013 page : 12639					

Texte de la question

Mme Chantal Guittet attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la progression du nombre de naissances prématurées en France. Au nombre de 64 000 par an, 7 à 8 % des naissances sont désormais prématurées, contre 5,4 % en 1995. L'association Sos Préma évalue le coût de la prématurité à 1,5 milliard d'euros par an. Par ailleurs, selon le rapport annuel de la Cour des Comptes de 2012, la mortalité infantile stagne en France depuis 2005, alors qu'elle poursuit sa baisse dans d'autres pays européens. Le rapport pointe qu'au classement des plus faibles taux de mortalité infantile, la France est passée du septième rang européen en 1999 au vingtième (sur 30 pays) en 2009. Face à ce constat, un Plan Prématurité avait été mis en place en 2005 dont l'exécution n'a pas été satisfaisant, plus de la moitié des mesures prévues n'ayant pas été réalisées. Elle souhaite donc savoir quelle stratégie elle entend mettre en œuvre pour améliorer la politique périnatale dans ses différents aspects et, le cas échéant, comment elle compte en garantir le déploiement opérationnel.

Texte de la réponse

Les résultats de la dernière enquête nationale périnatale montrent que le taux de prématurité est en légère hausse en France en 2010 par rapport à 2003. Il est ainsi passé de 6,3 à 6,6 % pour les naissances vivantes. Sur cet indicateur, la France se situe au 10e rang des 26 pays membres de l'Union européenne, plus l'Islande, la Norvège et la Suisse. Il est utile de rappeler que, dans 40 % des cas, la prématurité est la conséquence d'une décision de l'équipe obstétricale et pédiatrique d'interrompre la grossesse pour sauver la vie du nouveau-né. Cependant, dans 60 % des situations, la prématurité est spontanée. Certains facteurs de risque sont bien identifiés, au rang desquels l'élévation de l'âge maternel à la naissance ou l'augmentation du nombre de grossesses multiples. Le Collectif prématurité a, dans le cadre d'une plateforme de propositions, identifié cinq axes d'actions permettant d'améliorer la prise en charge des prématurés, la coordination des soins et l'organisation des services de soins en néonatologie, l'environnement de l'accueil du nouveau-né prématuré et de sa famille et l'harmonisation du suivi à long terme des enfants dont l'état le nécessite. Par ailleurs, ce collectif suggère que l'information des femmes enceintes et la formation des professionnels de santé soient intensifiées. La situation de la France par rapport aux autres pays européens nécessite qu'un effort de mobilisation soit engagé. C'est pourquoi la ministre des affaires sociales et de la santé a souhaité que des orientations en matière de périnatalité soient définies dans le cadre de la stratégie nationale de santé en cours de définition.